



CHANCELLERIE D'ÉTAT

**BUREAU DE LA
COMMUNICATION**

Point sur le marché de l'emploi dans le canton de Neuchâtel

Les actions menées portent leurs fruits

La chancellerie d'Etat communique :

Lundi 30 avril 2007, à la veille de la Fête du travail, le conseiller d'Etat Bernard Soguel, chef du Département de l'économie, a ouvert un premier « point sur le marché de l'emploi » dans le canton de Neuchâtel. Chaque semestre, cet état de situation a pour but de présenter une analyse rétrospective des évolutions observées sur le marché de l'emploi, une mise en lumière des mesures prises par les services étatiques et les résultats obtenus, ainsi qu'un éclairage sur les enjeux politiques et économiques à long terme. La volonté est de mettre en évidence l'action de l'Etat en matière de prévention, d'accompagnement et de régulation du marché de l'emploi.

Aux yeux du conseiller d'Etat Bernard Soguel, de manière régulière jusqu'en 2009, date d'une éventuelle votation sur les accords bilatéraux, il est important que le grand public puisse disposer de ces éléments concrets. Afin que la population continue à appuyer en toute sérénité la politique d'ouverture à l'Europe, nécessaire au développement économique et à la création d'emplois, il est en effet essentiel de démontrer que les accords bilatéraux ne nuisent ni aux travailleurs, ni aux salaires.

Analyse rétrospective : chômage en baisse

Une analyse rétrospective de l'évolution du marché du travail montre une cohérence entre la bonne marche de l'économie et le nombre élevé de places vacantes. Les secteurs manquant de main-d'œuvre se trouvent principalement le secteur industriel, en particulier celui de l'horlogerie. On constate également une baisse du nombre de chômeurs - tout particulièrement marquée en 2006 dans les districts du Locle (-1% à 3,6%) et de La Chaux-de-Fonds (-0,9% à 4,6%) - et une augmentation du nombre de travailleurs frontaliers et étrangers - 6.700 à fin 2006 contre 3.200 début 2006. Et, contrairement aux idées reçues, la main-d'œuvre frontalière ne produit pas d'effet négatif généralisé sur le taux de chômage.

Des actions qui portent leurs fruits

En matière de surveillance et d'observation du marché de l'emploi, la collaboration est fructueuse entre les différents acteurs. Une surveillance efficace, qui se traduit par des données statistiques fort utiles, mais aussi par un nombre accru de contrôles effectués par l'Office de surveillance. Ainsi, en 2006, pas moins de 852 enquêtes ont été ouvertes dans le canton de Neuchâtel en matière de travail illicite (464 dossiers), de violation des mesures d'accompagnement à l'accord de libre-circulation (345 dossiers) ou encore

d'abus de prestations sociales (43 ^{2.} dossiers). Et plus de 320 infractions ont été constatées.

Mais l'Etat n'est pas seulement actif en matière de contrôle, il est aussi à la source de démarches préventives efficaces pour lutter contre le travail au noir, telles que le chèque-emploi neuchâtelois Ticketac. Ainsi, les résultats dans l'utilisation du chèque-emploi sont en nette hausse - 143 dossiers ouverts en 2005 et 224 en 2006 -, avec une progression de la masse salariale concernée de 218.000 francs en 2005 à 882.000 francs pour 2006.

Diverses actions sont en outre entreprises pour faciliter l'insertion et le placement, notamment le renforcement de la collaboration entre les ORP et les entreprises de la région. Plus de 1.000 personnes sont actuellement au bénéfice d'une mesure active, telle que formation, stage ou emploi temporaire.

Trois axes pour les enjeux politiques et économiques à long terme

Le conseiller d'Etat Bernard Soguel relève avec satisfaction que les nombreuses mesures mises en œuvre produisent des résultats réjouissants et encourageants. Sur le long terme, les enjeux politiques et économiques s'articulent autour de trois axes : en premier lieu, la nécessité d'assurer la disponibilité de main-d'œuvre qualifiée sur le marché de l'emploi pour répondre aux besoins d'une économie en croissance, par un effort de formation et par la poursuite d'une politique d'ouverture à l'Europe ; en deuxième lieu, l'importance de relever le défi de l'insertion professionnelle pour favoriser la cohésion sociale et la redistribution des richesses sans intervention étatique ; troisième axe, la volonté de réguler et de contrôler le marché de l'emploi pour assurer une redistribution des produits de la croissance et pour garantir une concurrence équitable.

Mais les perspectives relativement réjouissantes de croissance à long terme ne pourront se concrétiser que si le développement économique peut s'appuyer sur un marché de l'emploi équilibré, garant d'une paix sociale précieuse et de l'indispensable poursuite d'une politique d'ouverture vers l'Union européenne, ses marchés et sa main-d'œuvre.

Neuchâtel, le 30 avril 2007